



FONDS DE SECOURS MALADIE-ACCIDENT

Téléphone : 514-842-2442 • Télécopieur : 842-4839
Site Web : www.sfmm429.qc.ca • Courriel : fsma@sfmm429.qc.ca

Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP)

www.sfmm429.qc.ca

À tous les retraités, membres du
Fonds de secours maladie-accident (FSMA)

À COMPTER DU 1^{er} MAI 2010 Modifications aux contributions versées au FSMA

Le Fonds de secours maladie-accident (FSMA) est un régime qui offre des protections à diverses catégories de membres, dont les retraités.

Cette clientèle bénéficie d'un régime spécifique et elle paie une contribution différente des autres catégories en fonction de sa propre consommation et, contrairement aux autres membres, les retraités ne bénéficient pas d'une contribution monétaire de l'employeur pour le financement de leur plan.

Ajoutons que les montants de contribution sont déterminés dans l'optique de maintenir **obligatoirement** un équilibre budgétaire, comme stipulé par l'autorité des marchés financiers, cet organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier auquel est contraint le FSMA à titre de fournisseur d'assurances.

CONTRIBUTION DU MEMBRE RETRAITÉ SELON SON STATUT ET LE PLAN CHOISI

Hausse de la contribution de 4,5 %

L'évaluation actuarielle de notre FSMA, produite par la firme *SAI inc.* (notre actuaire) recommande une augmentation de la contribution pour tous les retraités. Pourquoi 4,5 %?

Les résultats démontrent que les réclamations totales (incluant les frais d'administration) sont de l'ordre de 2,7 millions alors que les contributions encaissées totalisent 2,6 millions. Le différentiel, soit 100,000 \$, est alloué à l'ajustement de notre réserve pour éventualité.

On peut donc constater, de façon évidente, que la marge financière est quasi nulle. Pour faire face aux projections annuelles de hausse du coût des médicaments qui ne cesse d'augmenter au fil des ans, il est impératif d'ajuster, sous recommandation de notre actuaire, la contribution des retraités qui, nous pouvons l'affirmer, a suscité bon nombre de discussions au sein de notre Équipe, afin de limiter, le plus possible, cette hausse.

Précisons également que cette augmentation de la contribution est strictement due aux résultats financiers basés sur l'expérience **réelle** des réclamations encourues durant l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2008.

Étant donné la situation, nous avons soumis la proposition aux membres réunis lors de notre assemblée générale du 30 mars dernier, qui l'ont adoptée, rendant la hausse exécutive.

... VERSO

Pour les membres retraités de moins de 65 ans

À compter du 1 ^{er} mai 2010, le montant de la contribution sera :		
Plan	Contribution bimensuelle	Contribution mensuelle
Individuel – protection complète	64,90 \$	129,81 \$
Monoparental – protection complète	92,79 \$	185,57 \$
Familial (conjoint âgé de moins de 65 ans) – protection complète	129,78 \$	259,57 \$
Familial (conjoint âgé de 65 ans et plus) – protection complète	141,57 \$	283,12 \$
Familial (conjoint âgé 65 ans et plus) – protection complète pour le membre et les enfants à charge et protection partielle pour le conjoint	79,34 \$	158,67 \$

Pour les membres retraités de 65 ans et plus

À compter du 1 ^{er} mai 2010, le montant de la contribution sera :		
Plan	Contribution bimensuelle	Contribution mensuelle
Individuel – protection complète	73,80 \$	147,60 \$
Individuel – protection partielle	22,04 \$	44,08 \$
Monoparental – protection complète	92,04 \$	184,10 \$
Monoparental – protection partielle	36,16 \$	72,30 \$
Familial (conjoint âgé de moins de 65 ans) – protection complète	203,61 \$	407,22 \$
Familial – protection partielle	48,34 \$	96,68 \$

Nous aimerions également porter à votre attention certaines informations publiées dans la revue *Avantages*, édition du 17 février 2010, à savoir :

- qu'en 2009, les assureurs ont augmenté leurs primes en matière de régimes d'assurance médicaments de 15,19 % en moyenne au Canada;
- que les médicaments sur ordonnance continuent de représenter la portion la plus importante des coûts de santé et qu'au sein d'une population vieillissante, ceux pour traitement du cancer, de la dépression, de l'arthrite rhumatoïde et des troubles cardiovasculaires sont les principaux facteurs qui contribuent à cette hausse.

Notre personnel demeure disponible pour répondre à toute question que vous jugerez pertinente.